



# SICTOM

de la Région de Rambouillet

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2019



# Sommaire



## Edito

1- La collectivité, ses compétences	p 5
2 - La prévention des déchets – communication	p 9
3- Les temps forts de l'année	p 13
4 - La collecte	p 19
5- Les flux et tonnages annuels	p 25
6 - La valorisation – traitement	p 31
7 - Les coûts - financement	p 33



# EDITO



Pendant la période allant de 2013 à 2019 la collecte des déchets des ménages a baissé de 11,4% conformément aux objectifs. Pour permettre l'équilibre financier, le Syndicat a fortement augmenté l'activité avec les clients professionnels assujettis à la redevance spéciale. Ainsi, nous avons poursuivi notre politique de maîtrise des coûts et de l'investissement sans recourir à l'emprunt. A la fin de l'année 2019 la baisse des charges fixes d'incinération et de tri permet d'envisager une baisse sensible des taxes pour l'année 2020.

Le nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a été voté. Il doit nous permettre de fixer de nouveaux objectifs pour le tri et le recyclage. Le Syndicat avec ses équipes opérationnelles est prêt à les mettre en œuvre lors de la prochaine mandature.

**Benoît PETITPREZ**

Président du SICTOM

De la Région de Rambouillet



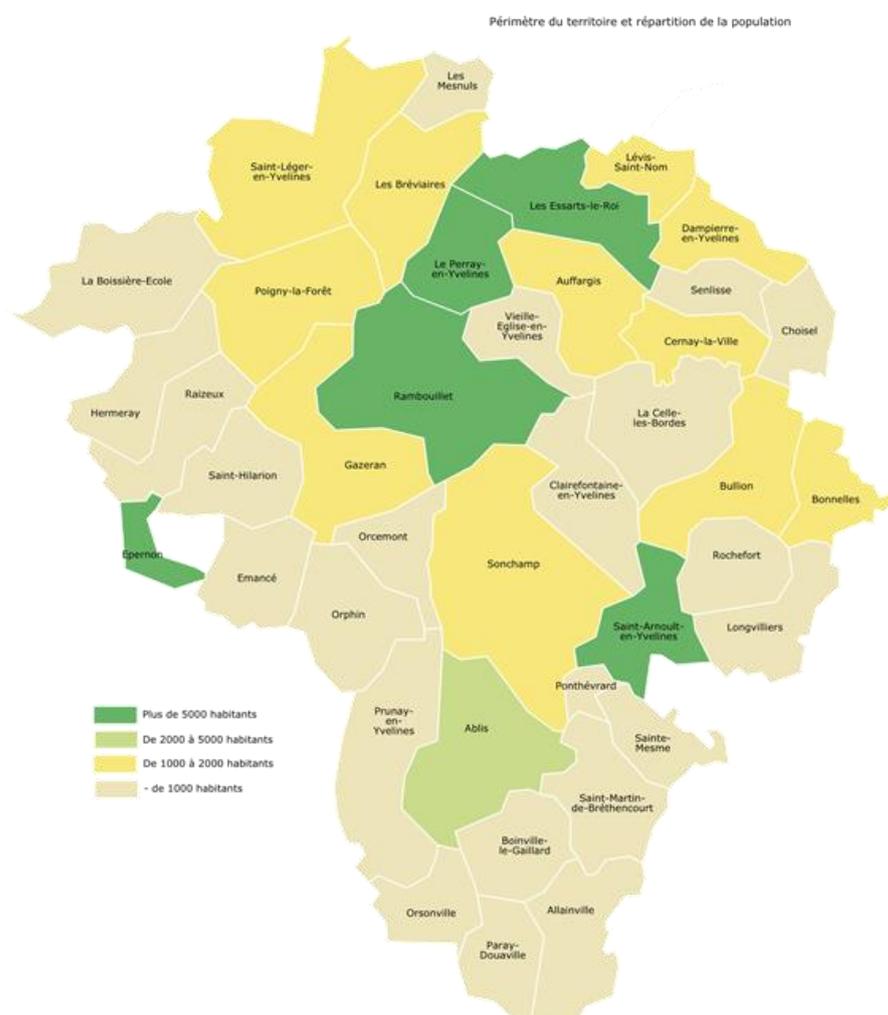
# La collectivité, Ses compétences



## # Le territoire

Le **SICTOM de la Région de RAMBOUILLET** a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes à partir de 2013 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat en 2008, la commune de Chateaufort au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Aujourd'hui, les 40 communes ont intégré une communauté d'agglomération et les 3 communautés de communes constituées à ce jour sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.



### Chiffres clés du territoire

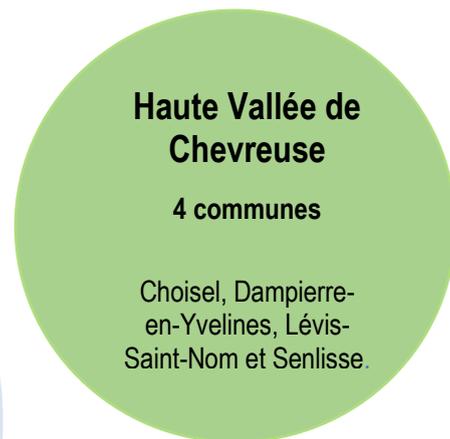
**40** communes adhérentes



**89 949** habitants

**36 856** ménages

Source INSEE



## # Les compétences

Le Code général des collectivités territoriales instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT), et leur offre la possibilité de transférer cette compétence.

Les 4 communautés de communes et d'agglomération citées précédemment ont, dès leur constitution, transféré la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au SICTOM de la Région de Rambouillet pour les communes qui y étaient déjà adhérentes.

Le SICTOM a quant à lui transféré au SITREVA, anciennement SYMIRIS, les compétences :

- Transfert, tri, traitement et valorisation en 1993,
- Exploitation des déchetteries en 1999.

## # Le Comité syndical

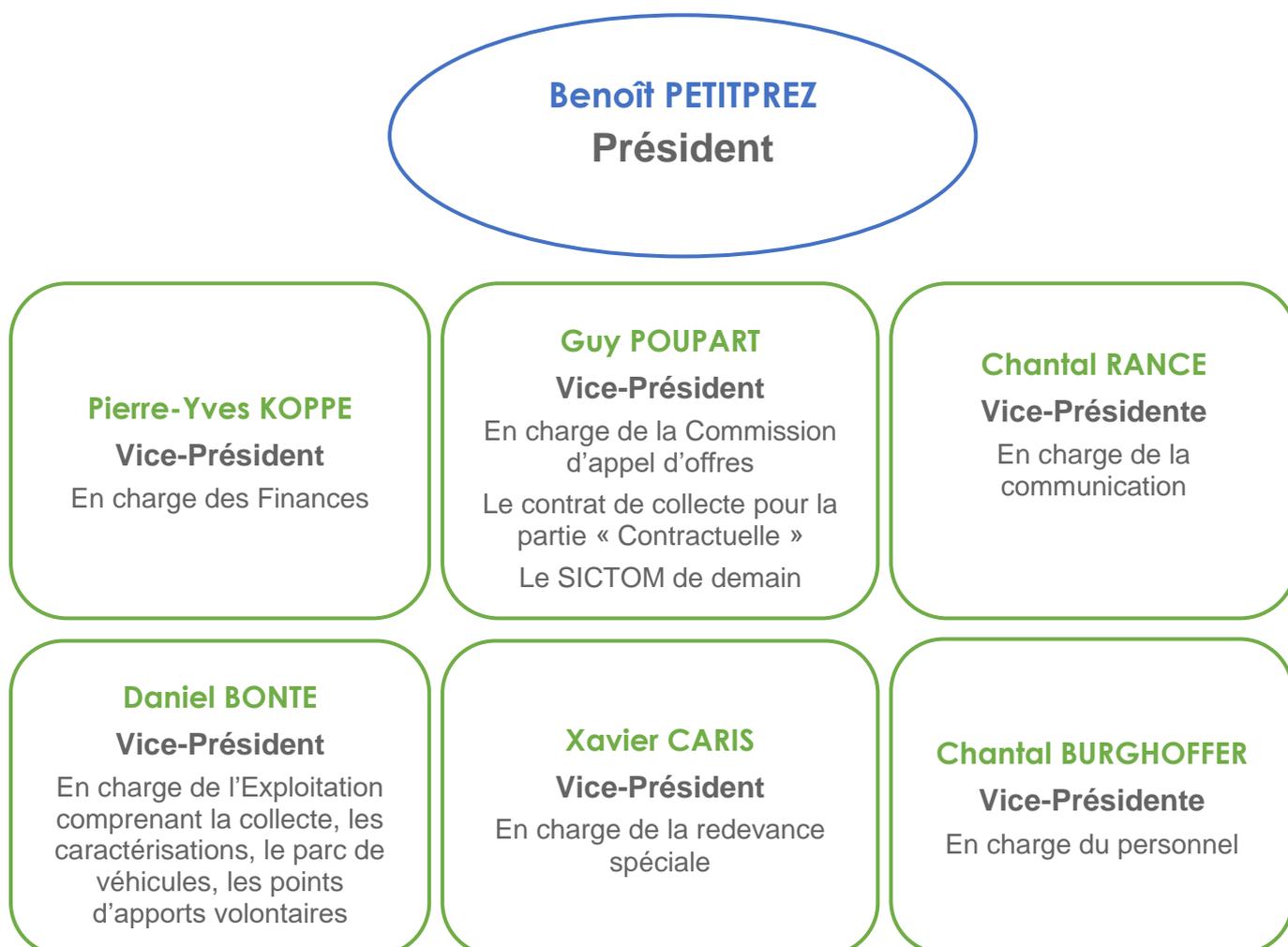
Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES".

Il est assisté dans ses fonctions par 6 Vice-Présidents depuis le 22 mai 2017.

Le Bureau Syndical est composé de 16 membres : le Président, les 6 Vice-Présidents et 9 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en Commission : Finances, Communication, Appel d'Offres, Groupe de travail MAPA, Sictom de demain.



# La prévention des déchets, communication



Le SICTOM de la Région de Rambouillet continue ses actions de sensibilisation au tri en organisant des animations, formations, stands et des visites du centre de tri pour les établissements scolaires, les centres de loisirs, les entreprises, les associations...

## # Actions de prévention – communication



**779** composteurs livrés  
en 2019.  
**3069 foyers** équipés de  
composteurs depuis 2012.



**6 134** personnes ayant  
participé à des actions de  
sensibilisations



**10 758** bacs contrôlés



**31 200** connexions sur le  
site internet

### ► Publication du journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"



Cette année a vu la parution du 10ème numéro du journal du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dont les articles principaux ont concerné :

- Un petit tour en camion de collecte
- Avez-vous votre Pass'déchèterie,  
le sésame pour accéder aux déchèteries de Sitreva ?
- Deuxième main, deuxième vie, nos objets inutilisés ont de l'avenir
- Mon bac pique du bec, que faire ?
- Outils pédagogiques, évacuation des déchets lors de manifestations, le SICTOM est à vos côtés tout au long de l'année
- Rappel toujours utile : les consignes de tri du bac emballages

## ► Communication sur le site internet

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a continué de développer son site Internet en 2019. Ce site permet aux habitants de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes.

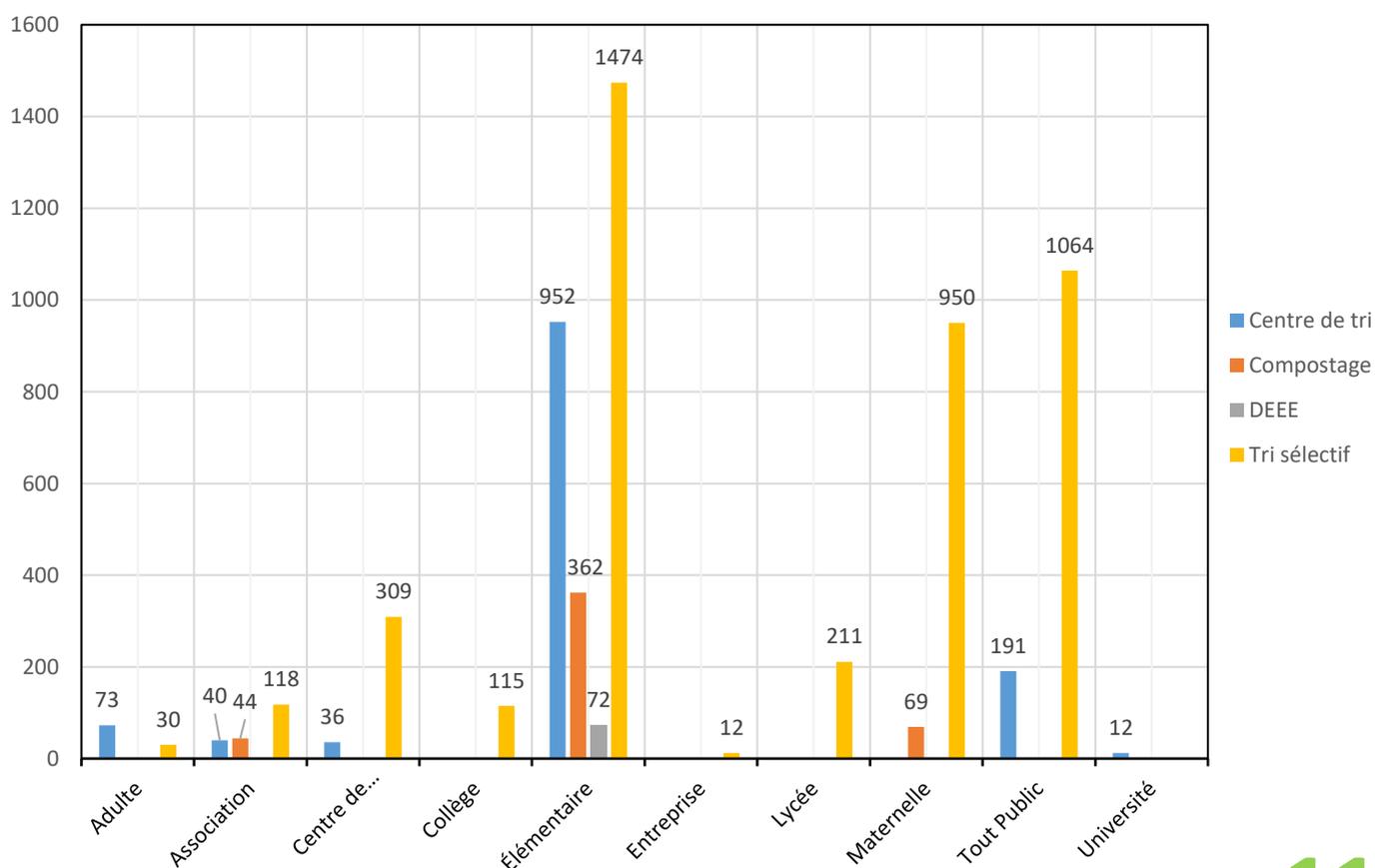
Il y a eu 31 302 connexions durant l'année 2019.

## ► Communication dans les écoles et les centres de loisirs

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET continue à développer des actions de sensibilisation au tri en organisant des animations/formations dans les écoles et des visites de centre de tri. Ainsi, en 2019, 6 134 personnes ont été formées par les ambassadeurs du tri, (5 900 personnes en 2018) soit une augmentation de 3.96%, en très grande majorité dans les écoles élémentaires (2 860 enfants), et les écoles maternelles (1 019 enfants).

Les centres de loisirs, lycée, collège, université et entreprises ont également fait l'objet de formations.

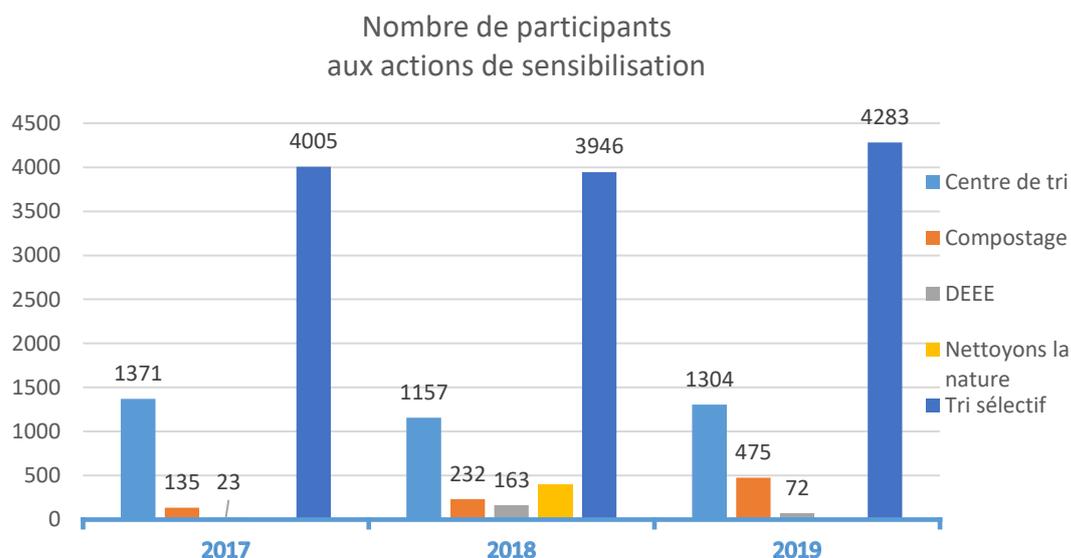
Année 2019  
Répartition du nombre de personne  
par type d'animation



## ► Manifestations organisées par les communes

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des Ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes, tel que pour le nettoyage de Printemps en partenariat avec la Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.



## ► Contrôles de collectes

Les Ambassadeurs de tri effectuent régulièrement des contrôles de bacs de tri. Cette opération a lieu avant le passage de la benne chargée de la collecte. Lorsque le contenu du bac n'est pas conforme, il y est apposé un autocollant "TRI NON CONFORME" et un guide de tri est déposé dans la boîte aux lettres. Dans le cas où le contenu du bac est correct, il est apposé un autocollant "BRAVO TRI CONFORME" afin d'encourager les usagers dans leur bon geste du tri.

Les Ambassadeurs de tri effectuent des contrôles de collecte régulièrement et cette année, il y a eu 65 contrôles en emballages ce qui représente 10 758 bacs "Emballages" vérifiés dont 3 047 non conformes, soit 28,32 % (24,67 % en 2018).

La qualité du tri a une répercussion directe sur les reversements de CITEO et sur les surcoûts engendrés par l'incinération des refus de tri et donc sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

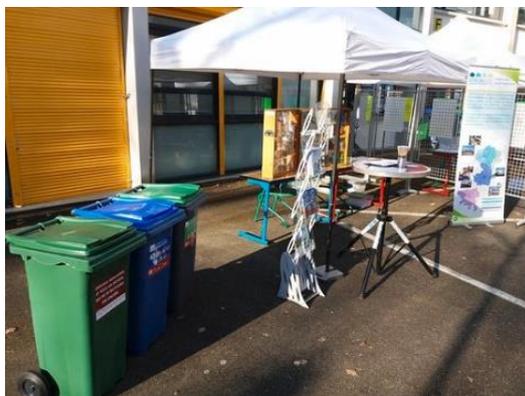
Le collecteur effectue également des refus de bacs lorsque le bac est manifestement non conforme.

# Les temps forts de l'année



# **21 mars 2019**

*Animations au Lycée Louis Bascan à Rambouillet*



*226 élèves ont participé aux différents jeux proposés par le SICTOM de la Région de Rambouillet et SITREVA.*

# **24 mai 2019**

*Animation au collège Les trois moulins à Bonnelles*



*L'animation a été suivie par 115 élèves.*

## # 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2019

### Semaine du développement durable



Les ambassadeurs de tri du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET ont participé du 29 mai au 1er juin 2019 à l'animation relative à la Semaine du Développement Durable organisée par CARREFOUR.

*489 visiteurs ont été accueillis sur 4 jours.*

## # 15 juin 2019

### 2<sup>ème</sup> édition COO'PERRAY



Lors de la 2<sup>ème</sup> édition de COO'PERRAY organisé par la commune du Perray-en-Yvelines le 15 juin 2019, le SICTOM de la Région de Rambouillet a proposé un stand sur le tri, le recyclage des déchets et le compostage en collaboration avec SITREVA.

*312 visiteurs ont été accueillis.*



## # 21 et 22 septembre 2019 *Journées Agriculture et Patrimoine*



Le SICTOM de la Région de Rambouillet et le SITREVA étaient présents lors des journées Agriculture et Patrimoine organisées par la Bergerie Nationale les 21 et 22 septembre 2019.

Les ambassadeurs du tri ont proposé un stand sur le compostage et le tri sélectif.

*300 visiteurs ont été accueillis.*

## # 12 & 13 octobre 2019 *Salon de l'Art et de l'Habitat au Château de Senlisse*



## # 16 au 24 novembre 2019 *Semaine européenne de la réduction des déchets*



### Exposition au Perray-en-Yvelines

Pendant une semaine, les ambassadeurs du tri du SICTOM et du SITREVA ont présenté des expositions, stands et ateliers pédagogiques sur la valorisation des déchets.

À destination de tous les publics, ces animations visent à sensibiliser sur la préservation des ressources et la protection de l'environnement.

*« Trier c'est bien mais bien trier c'est mieux ».*



## Portes ouvertes du centre de tri à Rambouillet

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Sitreva a ouvert au public les portes de son centre de tri des emballages, à Rambouillet, le samedi 23 novembre 2019, de 9h à 17h00.

Lors de cette journée portes ouvertes, notre ambassadeur du tri a présenté aux visiteurs les différentes étapes du tri, mécaniques et manuelles, permettant la valorisation des emballages ménagers. Des animations ainsi que des jeux ont également été proposés aux enfants.

*191 visiteurs ont été accueillis.*

## # Décembre 2019

*Partenariat avec Ressources&vous*



L'association **Ressources&vous** a créé plusieurs ressourceries sur le territoire du SICTOM de la Région de Rambouillet, qui se place dans le cadre des politiques publiques de réduction des déchets, au Perray-en-Yvelines, à Epernon et à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Le SICTOM de la région de Rambouillet, conscient des enjeux de développement durable auxquels il a à faire face, a décidé de soutenir les initiatives de l'association dans un esprit de développement durable, alliant enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Il facilite pour cela la démarche de l'association en l'aidant à mener ces activités. Une convention de partenariat a été signée fin 2019 afin de définir les modalités de relations et d'engagements entre le SICTOM de la Région de Rambouillet et l'association sur le territoire du syndicat.



# La collecte



## # Organisation de la collecte

La plus grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur, et le reste est effectué en régie :

► **La société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD)** assure la collecte des Ordures ménagères résiduelles, des Emballages, du Verre et des déchets végétaux en porte à porte et en points d'apport volontaire, depuis le 1er mars 2013. Ce contrat a été renouvelé le 1er juin 2018 pour une durée de 6 ans, et expirera le 31 mai 2024.

► **La collecte en régie** concerne la collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur rendez-vous, les mises en place de bennes et de compacteurs à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

Un règlement de collecte a été approuvé par le Comité syndical et mis en place, règlement qui définit les obligations de chacun en matière de collecte et a pour objet de :

- Garantir un service public de qualité
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte
- Contribuer à améliorer la propreté des lieux publics et le nettoyage des rues,  
Éliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- Sensibiliser et informer les citoyens à la nécessité de réduire leur production de déchets et à les valoriser, et utiliser les différents services et équipements mis à leur disposition,
- Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets,
- Disposer de sanctions sur les abus et les infractions.

**Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.**

## # Collecte assurée par le prestataire

### Fréquence de collecte



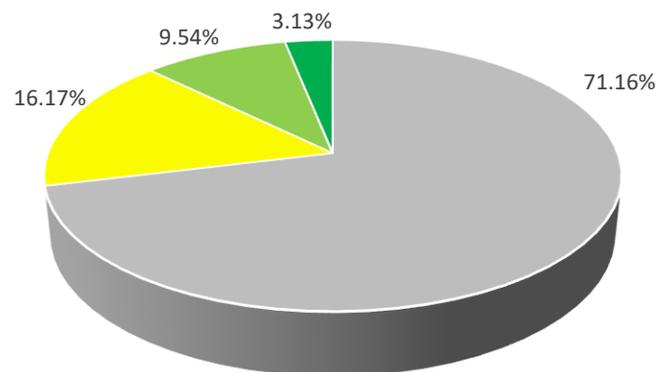
Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif.

De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande.

### Collecte en porte à porte

■ Ordures ménagères :	20 041 tonnes
■ Emballages :	4 555 tonnes
■ Verre :	2 687 tonnes
■ Déchets végétaux :	881 tonnes

Soit un total de **28 164 tonnes**.

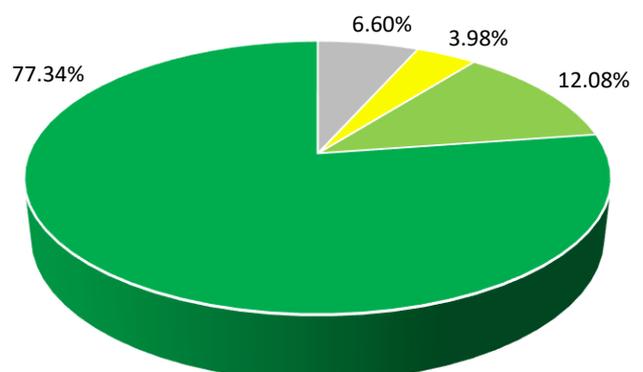


Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement.

### Collecte en points d'apport volontaire

■ Ordures ménagères :	255 tonnes
■ Emballages :	154 tonnes
■ Verre :	467 tonnes
■ Déchets végétaux :	2 990 tonnes

Soit un total de **3 866 tonnes**.



## # Collecte et services assurés en régie

### ► Distribution et réparation des bacs

Les bacs de déchets ménagers sont distribués en régie, et sont réparés par le personnel du SICTOM. Au cours de l'année 2019, 799 nouveaux bacs ont été attribués, 904 ont été échangés et 347 ont été réparés.

### ► Collecte des encombrants et des D3E

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "D3E".

Sont considérés comme "encombrants" les objets suivants :

- Mobilier d'ameublement (table, chaise, sommier, fauteuil...)
- Appareils de chauffage et sanitaire (radiateur, lavabo, bac à douche...)
- Objets divers, tels que vélo, poussette, landau, articles de sport, etc.

Sont considérés comme D3E tous les appareils ayant un moteur électrique ou fonctionnant avec cette énergie (réfrigérateur, gros électroménagers, micro-onde, grille pain, clé USB...) ne pouvant être collectés par les moyens habituels utilisés pour la collecte des objets encombrants et déchets ménagers.

Sur l'année 2019, 2 925 rendez-vous ont été pris pour les encombrants et 809 pour les déchets électriques.

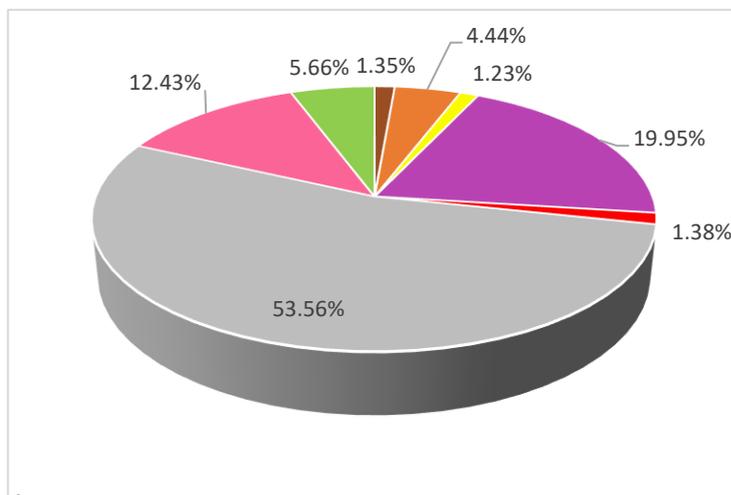
### ► Collecte des déchets industriels banals

La collecte des déchets industriels banals (D.I.B.) est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m<sup>3</sup>, de bacs ainsi que de compacteurs de 8 à 20 m<sup>3</sup>.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées au titre de la redevance spéciale.

## Collecte en régie

■ Bois :	3.9 tonnes
■ Cartons :	115 tonnes
■ Emballages :	32 tonnes
■ Encombrants :	516 tonnes
■ Gravats à trier :	36 tonnes
■ Ordures ménagères :	1 386 tonnes
■ Tout venant :	321 tonnes
■ Végétaux :	146 tonnes



Soit **2 587 tonnes** de déchets collectés en régie.

## Moyens déployés pour la collecte en régie



5 agents  
53 bennes  
16 compacteurs



2 Camions porteurs  
1 Camion de collecte  
Ordures ménagères  
2 Utilitaires  
1 véhicule de tourisme  
1 véhicule électrique

## # Service rendu aux usagers non ménagers - Redevance spéciale



**1083** assujettis à la redevance spéciale.



**Limites du service public :** Il n'y a ni volume ni tonnage maximal ou minimal défini pour le service de redevance.



### Collectes proposées aux usagers non ménagers :



- ▶ Ordures ménagères,
- ▶ Emballages
- ▶ Encombrants
- ▶ Papier
- ▶ Bois
- ▶ Verre
- ▶ Déchets végétaux
- ▶ Gravats propres,
- ▶ Gravats en mélange
- ▶ D3E
- ▶ Métaux
- ▶ Tout venant



### Contenants proposés :

- ▶ Bacs de 120 L à 750 L
- ▶ Caissons de 10 à 30 m<sup>3</sup>
- ▶ Compacteurs de 8 à 20 m<sup>3</sup>.

# Les flux et tonnages annuels



## 34 617 Tonnes



C'est le tonnage total tout flux confondus collectés en 2019 soit **385** kg de déchets par habitant.

En 2018, ce sont **34 496** tonnes, soit **396** kg de déchets par habitant qui ont été produits.

### Ordures ménagères résiduelles



**21 682** T en 2019

/ **22 343** T en 2018

### Emballages



**4 855** T en 2019

/ **4 775** T en 2018

### Verre



**3 154** T en 2019

/ **3 111** T en 2018

### Encombrants / Tout venant



**838** T en 2019

/ **641** T en 2018

### Végétaux



**4 017** T en 2019

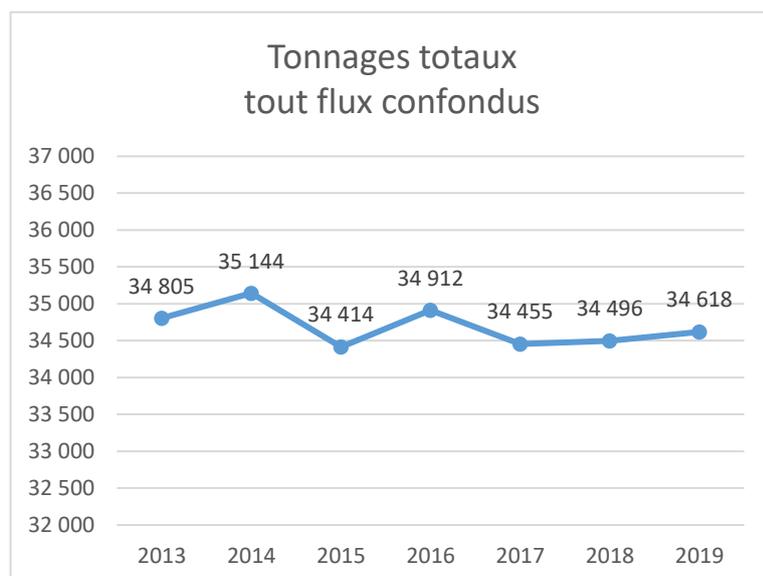
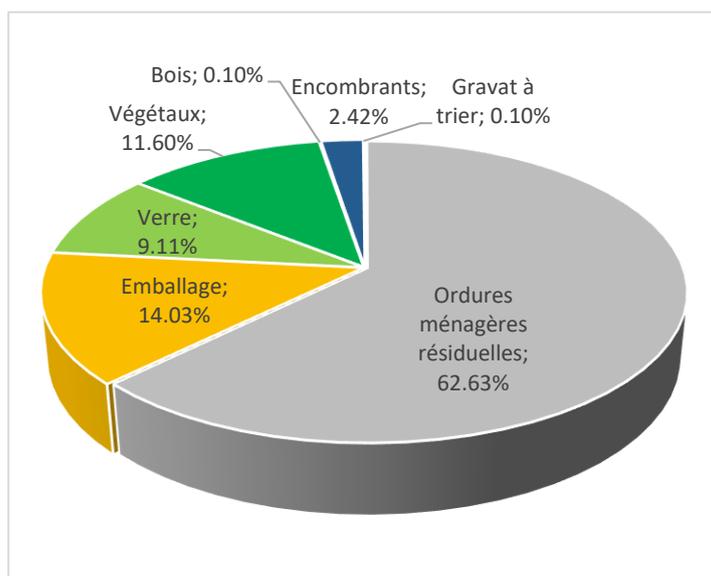
/ **3 623** T en 2018

### Autres collectes



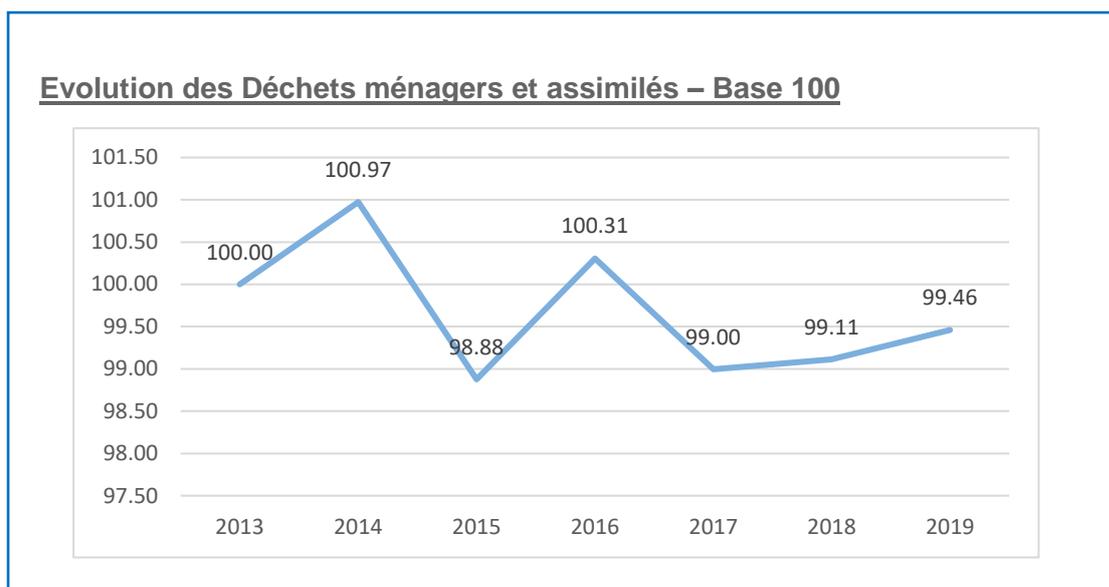
**71** T en 2019

/ **3** T en 2018



Les variations annuelles de tonnages tout flux confondus s'expliquent en grande partie par la collecte des déchets végétaux dépendant des conditions climatiques.

## # Réduction des déchets

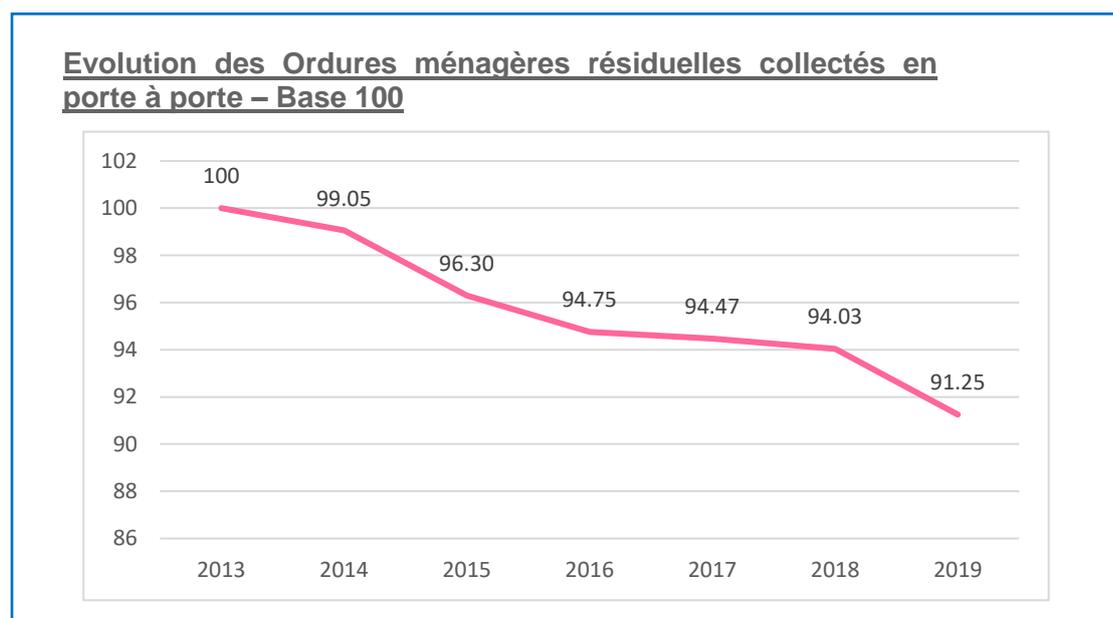


► **0.54%** de réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2013 et 2019.

La loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

L'objectif n'est pas atteint, mais cela s'explique par la forte augmentation de professionnels collectés au titre de la redevance spéciale au cours des dernières années : **+ 146% entre 2013 et 2019** (442 en 2013 contre 1087 en 2019).

En revanche, la collecte des ordures ménagères résiduelles collectés en porte à porte a diminué de **8.75 %** entre 2013 et 2019.



► **8 010 tonnes** de déchets résiduels recyclables ont été collectés en 2019, répartis ainsi :



**JOURNAUX / MAGAZINES**

**20.57** kg/hab



**ACIER / ALU**

**2.46** kg/hab



**VERRE**

**35.06** kg/hab



**CARTONS**

**15.52** kg/hab



**BOUTEILLES / FLACONS**

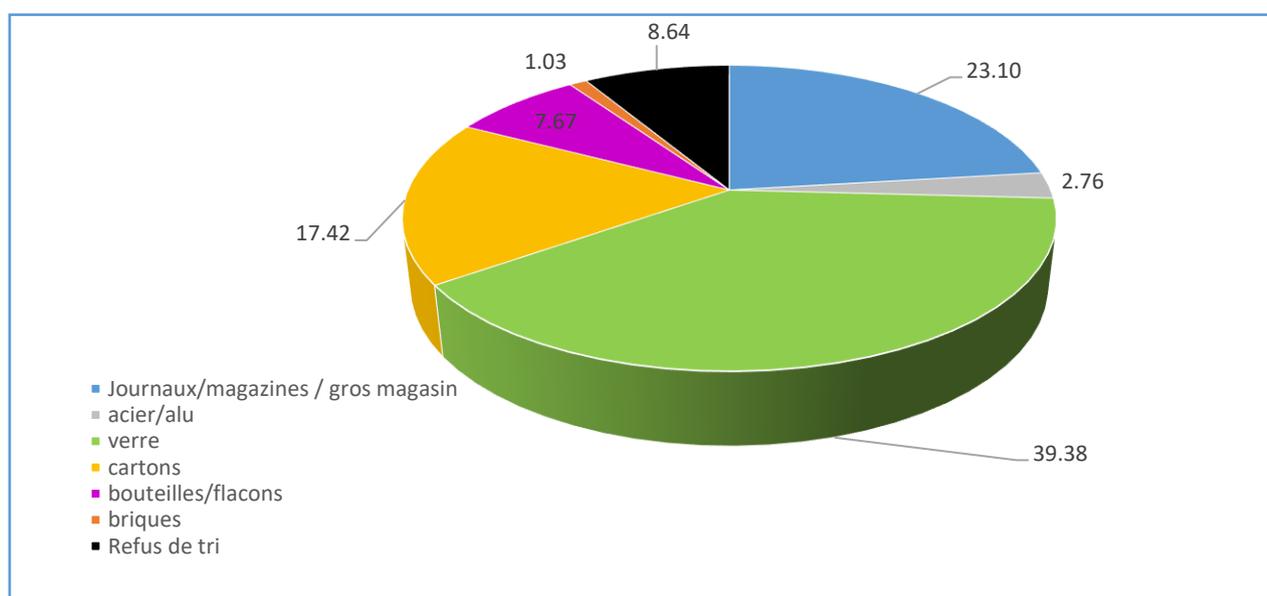
**6.83** kg/hab



**BRIQUES**

**0.92** kg/hab

► **85.75 %** c'est le taux de valorisation du tri pour l'année 2019, c'est-à-dire la proportion de matière recyclable collecté dans les bacs de tri.



## ► Les déchèteries



**18 752 Tonnes**

C'est le tonnage total apporté en déchèteries en 2019  
soit **208** kg de déchets par habitant.

La gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA.

Sur son territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose au 1er janvier 2019 de 4 déchèteries :

- Rambouillet,
- Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Auffargis,
- Bonnelles.

### ► 16 catégories de déchets collectées en déchèteries



**Déchets végétaux**  
**22 %**



**Encombrants**  
**19 %**



**Déblais et gravats**  
**33 %**

*Dont 16% de gravats propres et 17 % de gravats à trier)*



**Métaux**  
**4 %**



**Bois**  
**14 %**



**DEEE**  
**3 %**



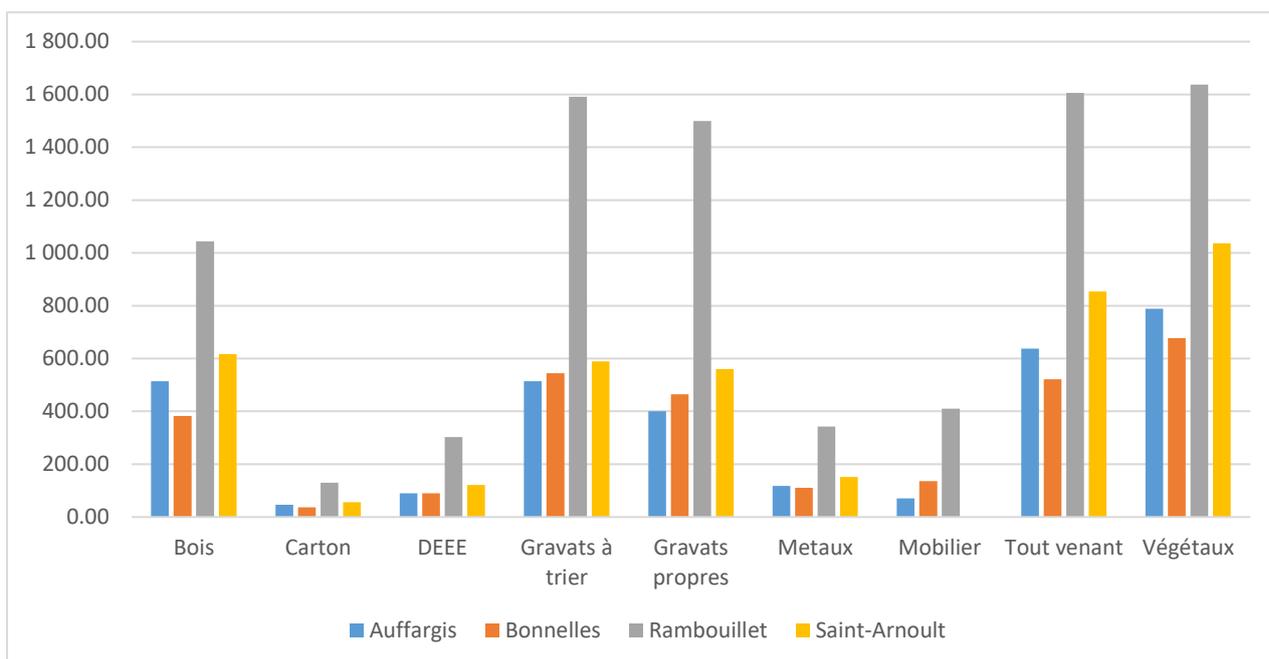
**Cartons**  
**1 %**



**Mobilier**  
**3 %**

**+ vêtements / piles / produits dangereux (aérosol, peinture), huiles végétales / cartouches d'encre / ampoules et néon / batteries.**

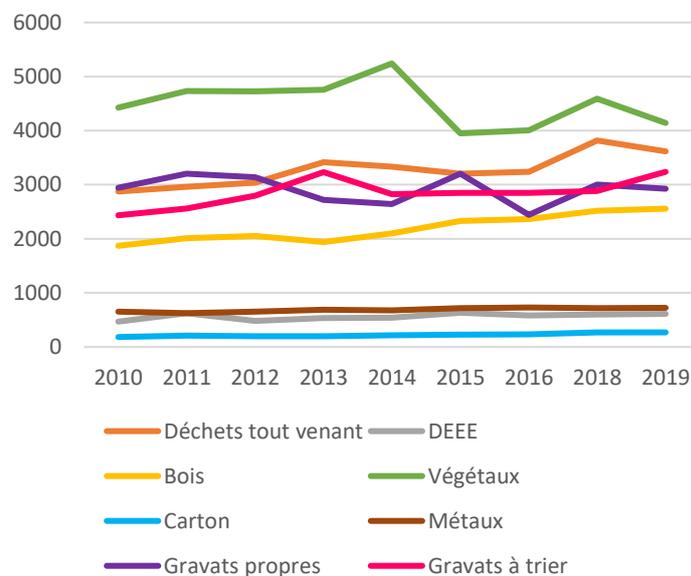
## Répartition par déchèterie



## Evolution des tonnages

	2018	2019	Evol. 2019/2018
Bois	3818	3619	-5.22%
Carton	599	614	2.44%
DEEE	2521	2557	1.41%
Gravats à trier	4589	4139	-9.80%
Gravats propres	269	270	0.33%
Métaux	721	722	0.12%
Mobilier	3004	2926	-2.59%
Tout venant	2885	3238	12.23%
Végétaux	645	616	-4.50%
<b>Total</b>	<b>18 448</b>	<b>18 752</b>	<b>1.65%</b>

## Tonnages des apports en déchèteries



# La valorisation, le traitement



Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "Traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 4 syndicats primaires et une communauté de communes, représentant 194 communes pour 266 522 habitants.

## # Modes de traitement et de valorisation des déchets

### Ordures ménagères



### Emballage



### Verre



### Déchets végétaux



# Les coûts, le financement



**130** €TTC/habitant

C'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2019 (hors amortissements exceptionnels).

## # Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

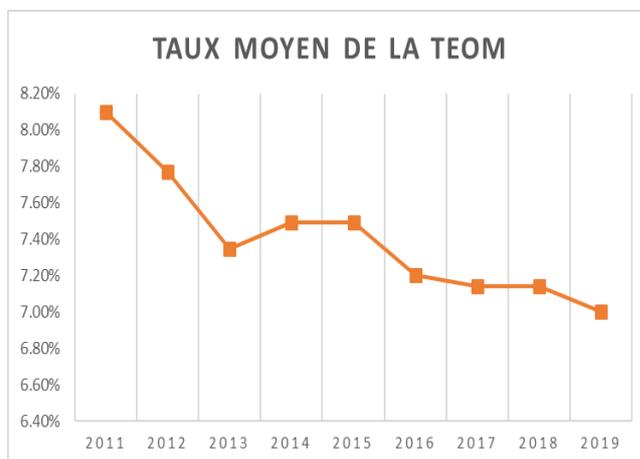
### ► La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est un impôt destiné à financer la collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire et les communautés de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, Les Portes Euréliennes et Cœur d'Yvelines qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de Rambouillet sous forme de contributions.

Le lissage des contributions des EPCI a commencé en 2017 pour atteindre en 2021 une contribution calculée à l'habitant, et non plus assise sur le foncier.

Le montant total de la contribution 2019 n'a pas augmenté par rapport à celle de 2018, ce qui s'est traduit par une baisse du taux moyen de 7,14 % à 7%.

La courbe ci-après présente l'évolution de la TEOM depuis 2011.



### ► La redevance spéciale

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1er janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

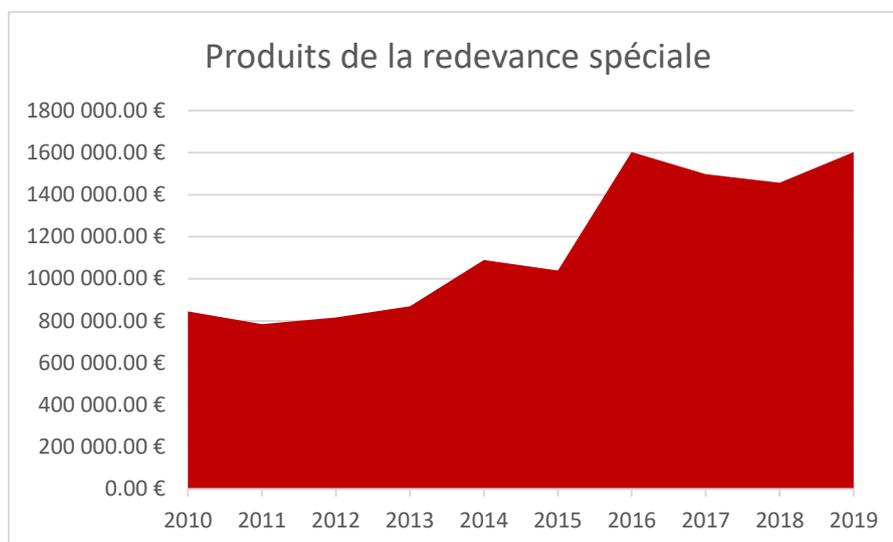
Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre. Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

En 2019, les tarifs de la Redevance spéciale ont été entièrement revu.

La recette de la redevance spéciale a augmenté et s'élève à 1 602 110 € avec un nombre croissant de renouvellement de contrats, particulièrement au niveau des structures privées. De nombreux contrats ont également été réévalués avec une adaptation optimisée de leur stock de bacs.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution de la recette de la redevance spéciale.



## # Le compte administratif 2019

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultats cumulés au 31/12/2019
<b>Fonctionnement</b>	14 694 247 €	14 679 804 €	1 835 498.14 €
<b>Investissement</b>	652 181 €	1 147 114 €	580 358.83 €

## **Fonctionnement**

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

● Collecte	3 712 231 €
● Coût de traitement	8 434 530 €
● Frais de personnel	531 364 €
● Amortissements	1 012 084 €
Dont 730 304 € d'amortissements exceptionnels pour le transfert des déchèteries	
● Autres charges de gestion	325 715 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées de :

● La redevance spéciale	1 602 110 €
● La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11 411 062 €
● Les subventions ECO EMBALLAGES et les recettes filières	1 525 085 €
● Divers	141 547 €

## **Investissement**

Les principaux investissements de l'année sont les suivants :

● Eco composteurs	37 662 €
● Bacs	105 903 €
● Bornes d'apport volontaire Déchets végétaux	30 360 €
● Colonne aérienne	13 425 €
● Caissons amovibles pour la redevance spéciale	22 783 €
● Un camion porteur 26 Tonnes	155 484 €
● Un camion benne	170 388 €
● Un véhicule utilitaire	26 051 €
● Divers	13 978 €

Les recettes d'investissement sont constituées de :

● Amortissements	1 012 084 €
● FCTVA	47 979 €
● Divers	1 904 €

## # Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant annuel
Acquisition de bacs	Marché à bons de commande	SULO	114 572.54 €
Acquisition de caissons amovibles	MAPA	CMMI	22 783.05 €
Marché d'assurances		SMACL	9 899.94 €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	Appel d'offre ouvert	ESD	3 986 533.97 €
Maintenance des colonnes de déchets végétaux	Accord-cadre à bons de commande	EVIDENCE	16 388.59 €
Fournitures de colonnes de déchets végétaux	Accord-cadre à bons de commande	EVIDENCE	30 360.00 €
Acquisition de composteurs	MAPA	QUADRIA	24 356.64 €
Lavage des colonnes enterrées et aériennes	Appel d'offre ouvert	ANCO	1 814.40 €
Fournitures de sacs papiers pour la collecte des déchets végétaux	MAPA	TAPIERO	55 853.57 €
Prestation de nettoyage des locaux	MAPA	HERES PROPRETE	5 231.58 €